



Compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2017

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Excusé : Michel VITTOZ donne procuration à Karine MOINE

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2017 à 15 voix 14 présents et 1 procuration.

- **Délibération : Refus du Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du pays roussillonnais**

Monsieur le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Considérant l'intérêt qui s'attache que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du pays roussillonnais.**

- **Délibération : charte de l'ambassadeur de la marque « Pays Roussillonnais 100 % vallée du Rhône »**

Monsieur le Maire expose que la marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône"® est un nouvel outil de communication, coordonné et piloté par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais via son service tourisme Pays Roussillonnais Tourisme. La CCPR est propriétaire du bloc marque et de ses déclinaisons déposés à l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) et ouvre l'utilisation de la marque à la communication de tous les acteurs socioprofessionnels touristiques ainsi qu'aux collectivités qui concourent à la promotion touristique du territoire, exclusion faite de toute exploitation commerciale. L'adhésion à la marque suppose une acceptation préalable par les Ambassadeurs des principes et engagements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise le maire à signer la charte.**

- **Choix des entreprises travaux boulangerie**

Suite à la consultation, la commission bâtiments s'est réunie pour analyser les offres et propose les entreprises pour effectuer les travaux suivants :

- Maçonnerie : Jérôme BEGOT (Ville sous Anjou)
- Electricité : ERE (Roussillon)
- Plomberie : DUTAL (Saint Romain de Surieu)
- Climatisation : GELCLIM (Assieu)
- Menuiserie : Jean-Philippe BERNARD (Ville sous Anjou)
- Cloisons : Associations Prévenir (Vienne)
- Carrelage : Siaux (Chonas l'Amballan)
- Etude béton : Tecodes (Le Péage de Roussillon).

Début mars : début des travaux prévus

Coût des travaux 44 822,00 euros TTC (soit 673 euros le m² HT)

La 1^{ère} réunion de chantier est prévue le 01/03/2017.

- **Ecole – Périscolaire**

Une classe fermerait avec un effectif de 163 enfants. Des inscriptions sont encore en cours. Ainsi un courrier sera fait à l'inspecteur en lui demandant de revoir sa décision à la commission de juin.

TAP : La 4^{ème} période va commencer après les vacances de février. Les effectifs sont en baisse continue. La question s'est posée au sujet de l'annulation d'ateliers (2 sur 4 sont maintenus malgré un faible effectif). La commission va travailler sur la 5^{ème} période. Ce sont les grands, les CM, qui sont les moins présents aux ateliers. Par contre les études fonctionnent bien, 3 jours par semaine.

Conseil d'école : le 07 mars à 18 h 00

- **Compte rendu commission plaques et rues**

Au vu de la situation, la commission propose de revoir complètement la numérotation de l'ensemble de la commune. Elle propose de passer à une numérotation au « mètre ». L'ensemble des habitations changerait donc de numérotation.

- **Demande de l'Amicale Sapeurs Pompiers**

Demande de la création d'un bal pour le 14 juillet avec feu d'artifice tournant sur les trois communes (Assieu, Vernioz et Les Côtes d'Arej) coût de 500 euros annuels pour chacune des 3 communes. Le conseil pourrait proposer une subvention exceptionnelle l'année où Assieu reçoit, mais avons-nous une place adéquate pour un feu d'artifice (stade) ? Il faut un parc, un stationnement, un lieu pour le bal. Michel Reille va rencontrer les pompiers pour voir s'il y a une possibilité sur la commune.

- **Bâtiment fibre optique**

Afin de développer le déploiement de la fibre optique, le département doit installer sur un terrain communal un nœud de raccordement optique. Il doit être placé dans un cercle de 1 km autour du passage de la départementale. Le bâtiment aura les dimensions de 10 m x 5 m. Divers lieux aux bruyères ont été étudiés ainsi qu'au centre du village

- **Journée du 15 mars de la CCPR – Jobs d'été**

Sandrine GRAVIER propose de covoiturer les jeunes de 16 ans minimum jusqu'à la CCPR. Le conseil s'étonne que ce soit un mercredi où peu de jeunes sont présents et propose que pour les années à venir qu'un transport en commun (TPR) soit mise en place. Les jeunes peuvent s'inscrire auprès de Sandrine ou la mairie et 2 élus s'engagent à les transporter.

- **Installation de la sirène SAIP le mercredi 1^{er} mars**

Ce jour-là, la place sera fermée car une grue doit être positionnée (fermeture de la place la veille au soir)

- **Projet d'une journée commerçants et artisans**

Sandrine GRAVIER propose une journée découverte à la salle des fêtes, des 37 commerçant et artisans du village. Un groupe de travail est constitué : Sandrine, Frédéric FLEURY et Karine MOINE.

- **Délibération : Approbation du compte administratif**

Le Conseil Municipal,

Lecture est faite du compte administratif du budget « Commune », les résultats sont conformes au compte de gestion de la trésorerie et sont les suivants :

Fonctionnement :

Recettes réalisées 2016	759 514.81€
Dépenses réalisées 2016	601 415.21€
Résultat exercice 2016	+ 158 099.60€
Résultat Antérieur reporté	+ 160 790.78€
Résultat de clôture 2016	+ 318 890.38€

Investissement :

Recettes Réalisées 2016	310 975.55€
Dépenses Réalisées 2016	338 167.73€
Résultat exercice 2016	-27 192.18€
Résultat Antérieur reporté	-28 096.67€
Résultat de clôture 2016	-55 288.85€

Conformément à l'article 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Jean Michel Ségui, Maire de la commune d'Assieu quitte momentanément la salle pour pouvoir procéder au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif.

- **Délibération : Approbation du compte de gestion**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif pour l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est exact,

Après en avoir délibéré,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Après délibération, le compte de gestion est adopté à l'unanimité

- **OBJET : Affectation des résultats**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	158 099.60€
Résultat antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif</i>	160 790.78€
Résultat à affecter	318 890.38€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 55 288.85€
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	55 288.85€
Affectation	318 890.38€
Affectation en réserves R 1068 en investissement	56 000.00€
Report en fonctionnement R 002	262 890.38€

Adopté à l'unanimité

- **AGENDA**

28 février : Adjoint

08 mars : Conseil Municipal arrêt du PLU à 20 h 30

10 mars : inauguration cabinet infirmière et cabinet sophrologie + verre de l'amitié salle polyvalente à 18 h

13 mars : Conseil Municipal à 20 h 00

30 mars : Vote du budget + repas à 19 h 00

1^{er} avril : nettoyage de printemps

Fin de séance à 23h00

Prochain Conseil Municipal : 08 mars 2017 à 20h00